réduire le découvert à la somme de 105 millions.

Le ministre des Finances met en parallèle les diverses solutions que l'on pouvait envisager pour obtenir l'équilibre. Il écarte résolument le recours à l'emprunt pour la totalité de la somme de 105 millions. Il ne juge pas davantage expédient d'instituer des impôts pour un chiffre aussi considérable. En effet, remarque-t-il, les recouvrements de l'année en cours excèdent notablement ceux de l'année 1908, si bien qu'il n'est pas téméraire de prévoir que le budget de 1911, dont les ressources seront calculées d'après les recettes réalisées en 1909, bénéficiera d'une disponibilité de 100 à 110 millions environ. Il pourra ainsi supporter, compte tenu de l'augmentation normale des dépenses d'un exercice à l'autre, qui peut être chiffrée à 60 millions, 40 à 50 millions de découvert que lui léguerait l'exercice 1910. On peut en conclure qu'il est nécessaire, mais suffisant d'instituer des impôts produisant une somme de 60 millions par an et qu'il est admissible de pourvoir au surplus du déficit par une émission d'obligations à court terme.

Tout le compte fait, l'insuffisance de 105 millions, en face de laquelle le ministre des Finances se trouvait, et qu'une ressource exceptionnelle de 7 millions a ramenée à 98 millions, a été comblée : par des modifications à notre régime fiscal dont le plein effet serait de 60 millions, mais qui, en 1910, par suite des délais d'application, ne procurent qu'un appoint d'environ 48 millions ½ ; pour le surplus, soit 49 millions ½, par l'émission d'obligations à court terme.

Pour créer 60 millions de recettes nouvelles, le ministre propose les solutions suivantes : 10 millions seraient demandés à des rectifications de taxes existantes, 20 millions à une taxe indirecte sur les essences de pétrole destinées à l'automobilisme et à une taxe d'Etat sur les chiens, celle-ci comportant un tarif progressif qui permettra d'atteindre les équipages de chasse ; 30 millions à des impôts directs. Nous touchons ici à la partie essentielle du projet de budget.

M. Caillaux demande en effet l'institution d'un impôt progressif sur le capital qui, de même qu'en Angleterre, serait assis sur le capital successoral. Le ministre montre que les impôts qui atteignent les successions anglaises sont déjà, et seront surtout dans l'avenir, beaucoup plus lourds que ceux qui frappent les successions françaises. Il rappelle que le gouvernement entend se procurer sous cette forme les 100 à 120 millions de ressources qui seront nécessaires pour la mise en œuvre des lois sociales.

Il juge qu'il est d'une sage politique financière d'éprouver à l'avance la valeur de l'instrument que l'on veut forger en instituant sur le capital un impôt à taux réduit, une sorte de droit de statistique dont il suffira dans l'avenir de relever les tarifs. Mais, indique en substance le ministre, il ne suffit pas d'édicter de nouveaux impôts, il faut faire en sorte que la matière imposable n'échappe pas. Or, certaines règles de notre droit civil, certaines habitudes prises rendent très redoutables les dissimulations, les évasions de valeurs mobilières. M. Caillaux insiste sur les dangers de cette situation. Il annonce que, pour y remédier, il recherche, de concert avec le garde des sceaux, les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à certaines règles de notre droit civil, notamment à la saisine ; il laisse entrevoir que l'inventaire obligatoire après tout décès s'imposera. D'ores et déjà, il propose de supprimer par des articles insérés dans la loi de finances et conformes à un projet de loi déposé et rapporté à la Chambre, le règle de la saisie en ce qui concerne les valeurs mobilières déposées à l'étranger.

L'exposé des motifs se termine ainsi :

Tel est, Messieurs, le budget que nous vous soumettons et auquel nous sommes assurés que vous donnerez votre approbation si vous voulez bien apprécier l'étendue des difficultés que nous avons rencontrées. Non seulement elles nous ont retardé dans l'accomplissement de notre tâche, mais elles ont été si présentes que, à certains moments nous fûmes tentés de la croire insoluble. Vous voudrez bien également reconnaître que la loi de finances de 1910 continue la politique qui s'est affirmée dans le projet d'impôt sur le revenu, la politique de réformes démocratique et de réformes sociales qui a rencontré l'adhésion de la majorité législative.

La liquidation des Congrégations

Les travaux de la Commission d'enquête sur la liquidation des Congrégations se trouvant interrompus par l'absence prolongée de M. Combes, M. Charles Riou, sénateur du Morbihan, s'est adressé directement au garde des sceaux pour obtenir des éclaircissements sur la situation d'une des plus importantes liquidations, celle de la Congrégation des Frères de Ploërmel ; alors que cette liquidation a fourni un actif important, un grand nombre d'anciens religieux qui se trouvent dans la situation la plus précaire, n'ont reçu que des secours dérisoires. Voici la réponse adressée par le ministre de la Justice à M. Riou :

Paris, le 17 juin 1909.

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu m'exprimer le désir d'avoir des renseignements sur la situation de la liquidation des Frères de Ploërmel.

Il résulte d'un rapport du procureur général à Rennes, du 1er mai 1908, transmis à l'administration des cultes, que l'actif réalisé s'élevait à cette date à 435 000 fr. Il ressort également d'un rapport du procureur de la République du mois de février de la même année, que cet actif est loin d'être libre et qu'un passif important reste à acquitter.

Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais négligé d'accorder aux ces ressources actuellement réalisées, des secours provisoires aux anciens membres fort nombreux, de cette Congrégation. Les secours délivrés à ce titre par l'administration des cultes, depuis le 18 juin 1908, s'élèvent à la somme globale de 36 550 fr.

Quant à l'époque probable de la clôture de la liquidation, je ne suis pas actuellement en mesure de vous la faire connaître, même approximativement, les renseignements demandés par la direction des affaires civiles au Parquet général n'étant pas encore parvenus à la chancellerie. Mais aussitôt que ces renseignements m'auront été transmis, je vous en donnerai communication.

Agréez....

Pour le garde des sceaux :
P. Grunebaum-Ballin.

L'AMNISTIE

L'Officiel publie aujourd'hui le texte de la loi d'amnistie. On nous saura gré de le reproduire :

Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes infractions commises depuis le 2 mai 1898 jusqu'au 14 janvier 1909 et se rattachant aux grèves de Vigneux, Dravell et Villeneuve-Saint-Georges et pour tous faits connexes.

Amnistie pleine et entière est également accordée pour les infractions en matière de grèves, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 14 janvier 1909, et faits connexes.

Art. 2. — Ne sont pas compris dans l'amnistie ceux qui auront introduit, avant la date de sa promulgation, une demande en revision.

Dans aucun cas l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la justice civile si elle était du ressort de la Cour d'assises, ou si la juridiction correctionnelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

Art. 3. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies et pays de protectorat.

M. Fallières ira au Havre le 18 juillet

M. Fallières se rendra au Havre le mois prochain pour visiter les grands travaux du port.

Le président arrivera au Havre le samedi 17 juillet, à midi. Il repartira le dimanche soir, à la fin du Congrès des associations postscolaires.

Le siège d'une bibliothèque

Par décret du 27 septembre 1908, les documents, livres et manuscrits contenus dans la bibliothèque du Chapitre d'Auxerre, volés légalement, ont été attribués à l'Etat.

L'autorité préfectorale avait décidé ces jours derniers de mettre à exécution ce décret, la bibliothèque du Chapitre est située dans les dépendances de la cathédrale.

Quand M. Porée, archiviste départemental, se présenta hier chez M. Pinçon, archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre, celui-ci, conformément aux ordres de Mgr Ardin, archevêque de Sens, refusa de laisser pénétrer l'archiviste dans la bibliothèque, et M. Porée dut s'en retourner.

L'autorité préfectorale, devant cette résistance, a résolu d'employer la force pour faire exécuter la loi.

Un serrurier sera requis pour ouvrir les portes de la bibliothèque du Chapitre et la police assurera la bonne exécution de cette opération, qui aura lieu aujourd'hui samedi.

Veut-on nous ramener aux jours des inventaires ?

Le bilan naval du monde

L'amirauté britannique vient de publier une statistique du nombre des navires de guerre — exception faite des navires âgés de plus de 20 ans — que possèdent les diverses puissances et de ceux qu'elles ont aussi actuellement en voie de construction.

D'après cette statistique, la Grande-Bretagne possède actuellement 38 cuirassés, l'Allemagne 32, les Etats-Unis 26, la France 18, le Japon 14, l'Italie 10, la Russie 7.

Quant aux cuirassés en cours de construction, l'Allemagne vient en tête avec 10, puis viennent la Russie avec 8, la France 6, la Grande-Bretagne 6, et les Etats-Unis 6 également, le Japon 4 et l'Italie 1.

La Grande-Bretagne possède 38 croiseurs protégés, la France 20, les Etats-Unis 15, le Japon 11, l'Allemagne 8, l'Italie 7 et la Russie 4.

L'Allemagne en a 4 en cours de construction, l'Italie 3, la France, la Russie et le Japon 2 chacune, la Grande-Bretagne 1.

D'autre part, la Grande-Bretagne a 18 croiseurs protégés de 1re classe, la Russie 7, la France 5, les Etats-Unis 3, le Japon 2. Aucun navire de ce type n'est en construction dans aucune des puissances en question.

La Grande-Bretagne possède également 38 croiseurs cuirassés de 2e classe, l'Allemagne 21, les Etats-Unis 16, la France 12, le Japon 10, l'Italie 4 et la Russie 2. L'Allemagne en construit actuellement 7, la Grande-Bretagne 0 et le Japon 1.

La Grande-Bretagne a 16 croiseurs protégés de 3e classe, l'Allemagne et l'Italie chacune 12, la France 11, le Japon 8, la Russie 2 et les Etats-Unis 2. Aucune puissance ne construit en ce moment de navires de ce type.

La Grande-Bretagne a 8 navires éclaireurs et les Etats-Unis 3.

La France possède 215 torpilleurs de première classe, dont 35 torpilleurs de haute mer et 12 torpilleurs de seconde et de troisième classe, l'Italie 8 de première classe, 51 de seconde classe, 19 de troisième classe et 28 de haute mer, la Grande-Bretagne 80 de première classe, la Russie 74 de première classe et 10 de seconde classe, l'Allemagne 83, dont 47 de première classe et 29 de seconde et de troisième classe, les Etats-Unis 24 de première classe, 4 de seconde classe et 2 de troisième classe, le Japon 59 dont 35 de première classe et 18 de seconde classe. On ne construit actuellement nulle part aucun navire de ce type.

Viennent enfin les sous-marins. Pour ces navires, la France est en tête avec 49. Viennent ensuite l'Angleterre qui en a 45, la Russie 24, les Etats-Unis 12, le Japon 9, l'Italie 7 et l'Allemagne 4. D'après son programme naval, la France en construit 49. La Grande-Bretagne en a 23 en cours de construction, les Etats-Unis 16, la Russie 11, l'Allemagne 4 et le Japon 2.

Renard devant les jurés de Versailles

Cour d'assises de Seine-et-Oise

AUDIENCE DU 18 JUIN 1909

(Suite)

L'éloge d'un prêtre

Cette cinquième audience n'a pas été seulement favorable à Renard ; elle a permis à des témoins qui ne partagent pas nos idées, notamment à un journaliste qui fut anticlérical, de glorifier le rôle du prêtre.

Ce fut d'abord un fonctionnaire important, M. Robley, directeur du dépôt des forçats de l'île de Ré, qui, après avoir dit, avec le Dr Hernette, que Courtois était un délateur maladif, a ajouté :

— En ce qui concerne les accusations portées par ce forçat contre M. l'abbé Lartigue, je puis dire qu'une chose, c'est que l'aumônier a toutes les sympathies à Saint-Martin-de-Ré. J'ai même remarqué que depuis que ces accusations odieuses ont été connues, on le saluait beaucoup plus bas.

Puis, c'est M. Jacques Dhur, rédacteur au *Journal* qui, résumant l'enquête qu'il fit à Saint-Martin-de-Ré a fait avec la plus grande loyauté l'éloge de M. l'aumonier Lartigue.

— Arrivé à l'île de Ré, a-t-il dit, je m'enquis tout d'abord de la réputation dont jouissait, dans l'île, l'aumônier. Oh ! tout de suite, je fus édifié. Il était unanimement estimé, tant pour ses qualités de cœur que pour l'élévation de son esprit et l'irréprochable correction de sa vie. Attacher, dès lors, la moindre importance à l'accusation odieuse de Courtois devenait plus qu'impossible, absurde.

Le secret de la confession

Parlant ensuite, de la conversation qu'il eut avec M. l'abbé Lartigue au cours de son enquête, M. Jacques Dhur l'a résumée en ces termes :

— Poursuivant mon enquête, je me rendis chez l'aumônier. Il se borna à me dire : « Courtois m'a fait demander, je me suis rendu auprès de lui, et, à partir de ce moment, je n'ai plus rien à ajouter. »

Et je sentis qu'entre l'aumônier du bagne et le monde extérieur il y avait une barrière : le secret de la confession. Et cette barrière, au cours de mon entrevue, j'eus l'impression très nette que M. l'abbé Lartigue ne la franchirait pas.

Mais devant la précision de mes questions, une émotion peu à peu l'avait étreint. Son silence même était éloquent. Ce n'était plus, à la fin, que faiblement qu'il protestait, ébauchant toujours le large geste qui pardonne et qui oublie. Je sentais qu'il aurait voulu cacher à jamais la dernière honte du misérable. Mais je sentais aussi que, dans sa conscience droite, l'idée se levait et le poignait, qu'un autre homme, également accusé par Courtois, allait comparaître à nouveau devant des juges.

Mais, malgré tout, le prêtre demeure obstinément muré dans son secret.

C'est après cette entrevue émouvante avec l'aumônier que je rédigeai l'article qui a amené l'enquête officielle à l'île de Ré, — enquête, Monsieur le président, qui confirme rigoureusement tous mes dires.

La revision pour Dreyfus seul

S'adressant, alors aux jurés, M. Jacques Dhur leur a rappelé certaines erreurs judiciaires, notamment celle dont fut victime le pharmacien Danval.

Le président. — Est-ce qu'il y a une demande en revision pour Danval ?

Jacques Dhur. — Il y en a eu une.

Le président. — Quel a été le résultat ?

Jacques Dhur. — L'enquête a été repoussée... Vous savez très bien, Monsieur le président, que la loi de revision n'a été faite que pour un seul homme, elle n'a été faite que pour sortir de l'île du Diable Dreyfus, un capitaine millionnaire.

Mais les malheureux, c'est vainement qu'ils tendent vers la Cour suprême des bras las de supplier... Ah ! la justice !... Parlons-en, monsieur le président !... La justice, mais elle a deux visages : l'un, souriant pour les puissants du jour ; l'autre, impitoyable et de glace, pour les misérables et les déshérités du sort !... Voilà ma réponse, Monsieur le président...

Violent incident

Un violent incident s'est alors produit.

Aux victimes des erreurs judiciaires signalées par M. Jacques Dhur, Me Lagasse a rappelé que Marchand, condamné à trois ans de prison par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, venait d'être libéré.

Le président frappant du poing sur son bureau, Me Lagasse s'est écrié :

— Vous n'avez pas assez d'autorité pour m'empêcher de crier la vérité.

Le P. — Maître Lagasse, vous ne parlerez pas de cette affaire, je le présidais.

Me Lagasse. — Alors je comprends qu'elle vous gêne, mais j'en parlerai s'il me plaît. Je vois votre tactique. Un magistrat m'a dit : « Renard sera condamné. A Versailles, on condamne toujours. »

L'incident s'est enveniné. Le procureur s'est levé :

— Je demande qu'on suspende l'audience dit-il. On vient d'insulter le jury de Versailles.

Me Lagasse. — Vous interprétez inexactement mes paroles. Je n'ai pas dit cela et vous le savez bien.

L'émotion était à son comble.

Les deux médecins

Finalement, le président Puget, reprenant son calme a mis fin à l'incident en confrontant le Dr Hernette avec le Dr Balthazard, le prétentieux médecin légiste parisien qui croit avoir une compétence universelle.

Le Dr Hernette. — Je continue à déclarer que Courtois mentait gratuitement. J'en suis certain surtout d'après les conversations que j'ai tenues avec lui.

Le P. — Parlez-nous de ces conversations !

Le Dr Hernette. — Je n'en parlerai pas, car je me considère comme tenu par le secret professionnel.

M. le président Puget. — C'est une appréciation.

Le Dr Hernette. — C'est possible, mais, je considère, moi, que je ne puis parler. Tout ce que je puis dire, c'est que Courtois m'a déclaré : « Si jamais Renard était condamné à nouveau et que je vienne à le rencontrer, j'aurais honte. »

Il reste donc établi que Courtois était un menteur.

M. Wagner, oncle de Courtois, est venu de Beaune pour le dire, pour confirmer devant la Cour d'assises les mauvais renseignements qu'il avait donnés à la Sûreté sur son neveu.

Trois amis ou parents de Renard ont, au contraire, tenu à venir apporter à l'accusé une parole de sympathie.

Puis Me Lagasse a lu de nombreuses lettres faisant l'éloge de Renard ; et la déposition recueillie par M. Albanel de la bouche même de Mme Georges Remy qui plaide actuellement en divorce avec son mari.

Il résulte de cette déposition que le fils de la victime, six semaines après son mariage, se livrait sur sa femme à des actes de brutalité et qu'il la mordait fréquemment au visage et à l'épaule. C'était un malade que ses parents négligeaient de faire soigner.

Me Lagasse a fait alors cette importante déclaration : « Je préviens loyalement mon confrère, Me Roussel, que je plaiderai l'acquittement de Renard et que, si je m'y vois contraint, j'examinerai successivement les soupçons qu'on peut avoir sur tous ceux qui ont passé la nuit du 6 au 7 juin, 25, rue de la Pépinière. »

Après quoi, les autres témoins se faisant attendre, l'audience a été renvoyée à aujourd'hui, pour la plaidoirie de la partie civile.

AUDIENCE DE SAMEDI

L'audience s'ouvre à 1 h. 1/2. Un témoin M. Delahaye, déclare qu'il a eu Courtois à son service pendant un mois, en février 1907. Le jeune homme mentait à tout propos et sans motif. Un jour, Mme Delahaye lui dit : « Courtois, vos mensonges vous conduiront à l'échafaud ! »

M. Pouillot, valet de chambre, connaît Renard depuis vingt ans ; il donne sur lui de bons renseignements.

M. Puget donne alors lecture de la lettre signée « Auguste » et adressée à Courtois au bagne. Elle est datée du 16 avril. L'auteur de cet écrit adjure le forçat de dire la vérité. « Dites la vérité ou craignez la damnation éternelle. »

Me Lagasse. — Cette lettre fut remise le 26 avril à Courtois qui eut deux syncopes qu'il la lisant et fit ensuite ses confidences à son camarade Deliot.

Le défenseur de Renard lit alors une déposition du garde-chasse du château d'Annet, M. Simon. Il en résulte que deux années de suite on ne voyait les mêmes domestiques, on citait dans le pays ceux que l'on voyait deux fois au château.

C'est ensuite un billet de M. Vallier, rédacteur au *Matin*, qui accompagna M. Courtois père lorsque celui-ci rendit visite à son fils le 5 mai, demandant à être entendu.

Puget veut bien l'entendre à titre de renseignement.

Il déclare qu'il a supplié Courtois de songer à la femme et aux enfants de Renard. Le jeune forçat lui répondit : « J'ai dit la vérité ! »

Mais M. Vallier explique aux jurés qu'ils ne doivent pas faire état de son article dont la portée a été beaucoup grossie. Son impression, en effet, est que Courtois a menti.

M. Courtois père lui dit même en sortant : « Et si mon fils avait menti ! »

Les plaidoiries

Me Raoul Rousset prend le premier la parole ; au nom de la partie civile, il développe, comme il l'avait déjà fait au premier procès, les raisons que Mme Vve Remy a de croire à la culpabilité de son ancien maître d'hôtel. Il flétrit avec vigueur le vice de Renard, mais reconnaît loyalement que si ses pratiques de débauche spéciale constituent une indication, elles ne contiennent pas la preuve de la culpabilité.

Le dirigeable « Russie »

Nantes, 19 juin. — Le ballon dirigeable *Russie* a effectué ce matin deux ascensions au-dessus des plaines avoisinant le hangar de Moisson et au-dessus de la Seine, entre Bennecourt et Vétheuil.

Ces deux ascensions, parfaitement réussies, terminent les essais de réception de la *Russie* qui a été aussitôt livrée au représentant du gouvernement russe et a arboré à son bord le drapeau impérial avant sa rentrée au hangar de Moisson.

Dès ce soir, commencera le démontage de l'aéronat, qui sera expédié à Saint-Pétersbourg. Et le parc aérostatique de Moisson commencera immédiatement le gonflement et la mise au point de la *Liberté*, qui sera prête à sortir dans une quinzaine de jours.

L'exposition de Nancy

M. Barthou, ministre des Travaux publics, a quitté Paris à midi 20, accompagné de M. Lillaz, chef-adjoint de son cabinet.

Le ministre est attendu demain matin vers 9 heures à Dombasle, où il inaugurera un hospice et l'école ménagère. Un grand banquet lui sera offert au casino de Solvay.

A 2 heures de l'après-midi, le ministre et les invités officiels partiront pour Nancy.

Procès en revendication

Une foule de procès relatifs aux droits des donateurs vis-à-vis des séquestres étaient pendants devant la Cour d'appel de Rennes.

A ses audiences de mardi et de mercredi la Cour a rendu un grand nombre d'arrêts très intéressants à l'occasion de l'application des lois de 1905 et 1908.

Elle a décidé notamment : 1° Que tous les représentants des personnes qui avaient fait des donations ou des legs à des établissements ecclésiastiques (Fabriques, menses, etc.) pouvaient exiger des séquestres la restitution des biens donnés ou légués *lorsque ces établissements ecclésiastiques n'avaient pas été autorisés à accepter les libéralités ;*

2° Qu'il en était de même pour les biens *donnés ou légués sous une condition résolutoire.*

C'est ainsi qu'elle a jugé que l'immeuble des Cordeliers de Dinan devait être restitué aux exécuteurs testamentaires de l'abbé Bertier, qui l'avait légué à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, à la condition qu'il fût affecté à l'usage de collège ecclésiastique.

Cette condition n'existant plus par le fait de la suppression de ce collège en vertu de la loi de 1905, Me Dyèvre a fait observer que ce legs devait retourner aux héritiers ou aux exécuteurs testamentaires du défunt.

La Cour a fait droit aux conclusions de l'éminent avocat.

LES BIENS VOLÉS

Le Conseil municipal radical-socialiste de Nantes, dans sa séance de nuit du 16 juin, a décidé de demander au nom de la ville, l'attribution du Séminaire de philosophie, faisant partie de la mense épiscopale et placé sous séquestre, pour l'installation de l'Ecole supérieure de garçons.

La sonnerie des cloches et les enterrements civils

De notre correspondant de Montpellier :

« Un maire a-t-il le droit de faire sonner les cloches de l'église pour un enterrement civil, contre le gré du curé ? C'est la question qui vient d'être soumise au tribunal de Montpellier qui s'est prononcé catégoriquement pour la négative.

Il y a quelque temps, le maire de Prades-le-Lez, près de Montpellier, M. Léon Lamouroux, voulut, à l'occasion d'un enterrement civil, faire sonner les cloches de l'église. Le curé, M. l'abbé Donnadieu, refusa énergiquement.

Le maire fit alors sonner les cloches pour son compte. Sur la plainte de M. l'abbé Donnadieu, l'affaire est venue devant le tribunal de Montpellier qui a reconnu la légitimité des revendications du curé de Prades, et a prononcé la condamnation du maire, estimant qu'il avait outrepassé ses droits.

C'est, du reste, la jurisprudence.

La question des presbytères dans les Basses-Pyrénées

On lit dans le *Bulletin religieux de Bayonne :*

Il n'y a plus de préfet à Pau depuis vingt jours ; depuis vingt jours, c'est la danse des presbytères ; pour les motifs les plus futiles, sans motif parfois, ou en invoquant des faits inexacts, des arrêtés sont rendus qui ordonnent l'expulsion des curés de leur presbytère.

Il y a grande émotion et grande colère sur beaucoup de points du diocèse contre les fous furieux qui commandent les exécutions.

En dix jours, une vingtaine d'arrêtés ont été pris. Dans beaucoup de communes des négociations étaient engagées entre préfet et Conseils municipaux. D'un trait de plume, ces tyranneaux, pour montrer leur puissance, suppriment toute discussion, tranchent, et décrètent l'expulsion des curés.

L'irritation des maires et des populations grandit. On doit s'en être aperçu à Pau et ce n'est pas fini.

D'ailleurs il est probable que le Conseil d'Etat sera appelé à refréner l'ardeur de fonctionnaires aussi zélés que maladroits.

Fêtes de Jeanne d'Arc

Ainsi que nous l'avons annoncé, un triduum solennel en l'honneur de la Bienheureuse, présidé par Mgr Renou, assisté de Mgr Oury, et de NN. SS. les évêques d'Orléans, Nantes, Angers, Laval et Le Mans, sera célébré en l'église métropolitaine de Tours, du 24 au 27 juin. Les prédicateurs seront MM. les abbés de la Taille, Van den Brul et Thellier de Poncheville. Le panégyrique de clôture sera prononcé par Mgr Touchet.

❀

De notre correspondant particulier de Montpellier :

Vendredi, à Notre-Dame des Tables, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a prononcé un remarquable discours à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc. Il a présidé, samedi matin, à l'église Saint-Denis, une imposante cérémonie. L'enthousiasme en ville est indescriptible.

❀

A Rochefort, un triduum a commencé le 18 juin, en l'église Saint-Louis où a été érigée une statue de Jeanne d'Arc.

Deux jours avant, le 16 juin, le « Scénario de Jeanne d'Arc » de A. Gastoué, exécuté dans la salle du patronage, avait obtenu un grand succès. M. Thellier de Poncheville donna ensuite une émouvante conférence sur Jeanne d'Arc.

❀

A Alger, les fêtes du triduum se déroulent au milieu d'un grand enthousiasme. Le 18 juin, 2 000 jeunes filles ont été réunies dans la cathédrale splendidement décorée. Le 19 juin, les cérémonies ont eu lieu spécialement pour les dames et la journée du dimanche 20 juin est spécialement consacrée aux hommes. M. le chanoine Bolloh, archiprêtre, a prononcé le panégyrique.

Croisade de chapelet pour la France

Pour faire partie de cette croisade, il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 31 décembre 1909 et adresser le nombre promis à M. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, à Lyon. On ne publie pas les noms. Le total dépasse 124 millions de chapelets. Qu'ils continuent à se multiplier, pour enlever les derniers obstacles à l'effusion de la miséricorde de Dieu sur notre chère France !

Echos religieux

La fête du Sacré-Cœur à Marseille

La fête du Sacré Cœur a été célébrée solennellement vendredi matin par une messe dite au monastère de la Visitation par Mgr Fabre, le nouvel évêque de Marseille, qui prononça une émouvante allocution qui produisit sur tous les assistants une heureuse impression.

A l'Offertoire, conformément à une promesse des échevins, un cierge fut offert par le président de la Chambre de commerce. Le monde des œuvres et le monde commercial étaient largement représentés.

Le soir, à la cathédrale, après vêpres, se fait la procession votive du Sacré Cœur à l'intérieur des grilles.

Le Congrès eucharistique de Saintes

De notre correspondant particulier :

Le Congrès eucharistique de Saintes, sous la présidence de Mgr Eyssautier, a été l'occasion de magnifiques manifestations de foi.

La salle était comble aux séances de travail.

A la cathédrale, on visitait le précieux musée eucharistique provenant des prêtres déportés sous la Terreur.

2 000 auditeurs aux cérémonies du soir à la cathédrale Saint-Pierre, ont entendu MM. Coubé, Thellier de Poncheville et Bontemps, missionnaire diocésain.

Jeudi a eu lieu la messe pontificale avec magistral discours de Mgr Rumeau, et la procession dans le parc de l'institution de la Recouvrance. Ce furent de véritables triomphes eucharistiques.

Une lettre épiscopale

Mgr Guérard, évêque de Coutances, ayant reçu officiellement le *Journal officiel* contenant la liste des biens volés à son diocèse, en a accusé réception à M. Briand par une belle lettre où il déclare notamment :

« Je tiens pour nulle et de nul effet au for de la conscience toute dévolution qui sera faite des biens de mon diocèse par l'autorité civile.

» J'interdis de nouveau à tout catholique de s'en rendre acquéreur ou locataire, ou d'en user pour quelque œuvre que ce soit, sans le consentement exprès de l'autorité ecclésiastique. »

Mgr Dubourg

Mgr l'archevêque de Rennes adresse à ses diocésains une lettre pastorale dans laquelle il ordonne, pour le dimanche 20 juin, la récitation du *De Profundis* à l'intention des victimes du tremblement de terre du Midi de la France.

Il annonce en outre que le secrétariat de l'archevêché recevra et transmettra à leur destination les offrandes charitables qui pourront être remises.

M. l'abbé Séjourné, doyen du Chapitre de Sainte-Croix, à Orléans, a, le 18 juin, célébré, à la cathédrale, la messe de son jubilé sacerdotal. Mgr Touchet présidait la cérémonie assisté de ses deux vicaires généraux.

NOS AMIS DÉFUNTS

✝ JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 4 juin 1909

M. Henri Heitz, notaire honoraire, à Besançon, 51 ans.

MARIAGES

Nous recommandons aux prières le prochain mariage de Mlle Marie-Rose Maurras avec M. Jean Roure, qui sera célébré à Lyon.

Informations du soir

Le président du Conseil a reçu ce matin en visite de congé, Moutkar pacha, chef de la mission extraordinaire ottomane.

M. Clemenceau recevra cette après-midi Me Jullemier, avocat de M. Boudet, préfet des Hautes-Alpes, qui a demandé à être entendu au sujet du récent procès plaidé à Toulouse.

L'AFFAIRE DUPONT

M. Alfred Picard n'a pas encore fait connaître officiellement sa résolution en ce qui concerne les suites à donner à l'affaire Dupont.. Il se confirme cependant dit l'*Agence Fournier*, que le ministre de la Marine serait disposé à conclure au non-lieu.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE A LA PALLICE

Ce matin, après avoir manœuvré et essuyé depuis quatre heures les attaques successives des sous-marins et du poste de La Pallice, l'escadre de la Méditerranée composée des cuirassés *Patrie, République, Démocratie, Liberté, Justice* et du croiseur *Galilée*, commandée par l'amiral Fauque de Jonquières, a mouillé sur la rade de La Pallice à 8 h. 1/2.

Le cuirassé *Démocratie* a fait route sur l'île d'Aix pour débarquer les malades à l'hôpital de Rochefort.

Le maire de La Rochelle s'est rendu à bord du *Patrie* pour visiter le commandant en chef et renouveler l'invitation faite à Cadix à l'amiral et aux officiers d'assister à une réception et à un lunch dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

L'amiral a accepté et remercié le maire.

UNE FABRIQUE QUI S'ÉCROULE

Naples, 19 juin. — L'échafaudage d'une fabrique en construction s'est écroulé.

Trois ouvriers ont été tués et quatre ont été blessés.

UN NAUFRAGE

Sébastopol, 19 juin. — Le transport militaire *Ingul* a fait naufrage dans la baie de Tuapsay, dans la mer Noire.

Toulon, 19 juin. — Une panique due à la peur des tremblements de terre s'est produite hier soir parmi la population du village de la Garde, près de Toulon. L'énergie électrique, fournie par les usines d'Entraigues ayant subitement manqué et le village s'étant ainsi trouvé plongé dans l'obscurité, on crut à une secousse sismique. Les habitants affolés se disposaient à évacuer le village, lorsque la lumière reparut après une éclipse d'un quart d'heure.

De violents orages se sont abattus la nuit dernière sur le littoral entre Fréjus et Vidauban. Les ondées diluviennes ont causé de grands dégâts et détruit les récoltes.

FEUILLETON DU 20 JUIN 1909 — 38 —

Le Roi des Andes

TROISIÈME PARTIE

Dans la cité mystérieuse

(suite)

Ils parlaient aussi de tenter une évasion, mais ils disaient qu'il n'y fallait pas compter sans la complicité de quelqu'un d'ici... Cette complicité, il faudrait que vous vous arrangiez pour la leur offrir de ma part, mais sans me nommer. Vous travaillez depuis deux jours avec eux. Tâchez de leur glisser quelques mots...

— Mais comment vous arrangerez-vous pour les faire fuir ?

— C'est mon affaire. Vous n'aurez qu'à les prévenir, à leur demander leur acceptation. Demain soir, je viendrai ici savoir la réponse. Nous arrangerons tout alors pour le jour... Il faudrait que ce soit après-demain, car le maître revient dans quatre jours et il faut qu'il trouve l'oiseau envolé.

— Mais je ne comprends pas comment la fuite des Blangard a des rapports avec Mlle de Brévys ?

— Patience, vous comprendrez plus tard !

— Et les autres prisonniers qui accompagnaient les Français ?

— Nous pourrons les faire évader aussi, ce sont des gens sans scrupule dont nous n'avons rien à craindre. Mais pas le vieux savant ni l'autre jeune homme, par exemple ! Ils sont du parti de la senorita.

— Oui, je sais. On les laissera tranquillement ici.

— A demain soir donc, senor.

— A demain soir, senorita.

Le pas léger s'éloigna, et Hermann demeura seul.

— Ce que c'est qu'une haine de femme ! murmura-t-il en s'étendant de nouveau sur le sol, son seul matelas. La jolie Française va savoir ce qu'il en coûte d'avoir touché le cœur de don Miguel, jusqu'ici imprenable... Mais je voudrais bien savoir comment cette Vicenta va s'arranger pour nous faire sortir d'ici ! Impossible par les moyens connus... Seulement, elle sait peut-être quelque secret. Sa mère a la confiance du maître... Je crois qu'on peut se fier à elle, c'est une fille intelligente et rusée. Puis, elle a intérêt à réussir, car si nous étions pris, nous aurions vite fait de dévoiler sa complicité... Et alors, la justice du maître serait expéditive... Pour nous aussi, du reste ! ajouta-t-il avec un frisson de terreur qui le secoua tout entier.

. . . . . .

Inès avait été promptement remise de sa petite rechûte, et maintenant elle se promenait chaque jour avec Jacques, M. Hamelette et Bille. L'immense esplanade sur laquelle était bâtie Solepto, et qui surplombait d'un côté les abîmes, tandis que les trois autres étaient bornés par d'énormes falaises, se prolongeait sur une longueur de trois kilomètres, pour finir brusquement à pic. Les prisonniers admiraient sans réserve l'aménagement de la mystérieuse cité, dont tous les détails leur étaient montrés par don Sanche ou don Estevan, celui-ci très empressé comme un homme qui a beaucoup à se faire pardonner.

Inès, si elle l'eût voulu, eût été entourée ici d'une véritable petite cour. Il ne manquait pas, dans la troupe du roi des Andes, d'hommes du monde appartenant à toutes les nationalités, qui auraient été charmés de l'entourer d'hommages discrets. Mais elle ne s'en souciait aucunement et passait indifférente au milieu de l'admiration flatteuse que soulevait sa présence.

— Nous sommes si peu de chose près de don Miguel ! soupirait M. de Salves qui s'arrangeait pour croiser chaque matin le frère et la sœur dans leur promenade, et paraissait tout radieux lorsqu'il avait pu échanger quelques paroles avec Mlle de Brévys.

Les partisans du roi des Andes avaient tous la conviction que don Miguel demanderait à la charmante Française, qu'il entourait d'attentions si inaccoutumées, de devenir sa femme. Et la pensée d'un refus de la part d'Inès ne venait à l'esprit d'aucun de ces hommes idolâtres du jeune chef qui les tenait sous son ensorcelant empire.

Inès voyait approcher l'instant de sa libération avec une allégresse mêlée d'angoisse. Là-bas, elle allait retrouver son cher couvent, elle pourrait, dans la paix qui y régnait, oublier cette étrange aventure, se persuader qu'elle avait rêvé ce séjour à Solepto, la cité du seigneur de la Montagne.

Oublier !... Combien ce serait difficile ! Il lui semblait que, toujours, elle aurait devant les yeux le superbe décor de ces pics neigeux, de ces gorges immenses, de ces abîmes insondables, les uns muets, les autres emplis du sourd mugissement des torrents qui s'y précipitaient... Et surtout, elle le reverrait, lui, cet homme étrange, ce mystérieux charmeur si déconcertant dans son mélange de bonté chevaleresque, d'implacable sévérité, de passion pour la justice, d'inconscience de la bassesse de certains des moyens employés par lui.

— Il me semble qu'il devait avoir une si belle nature ! Une éducation fausse a dû la gâter, non entièrement pourtant, car il est encore bon et généreux, comme le prouve sa conduite à notre égard.

Elle songeait ainsi dans la solitude de sa chambre doucement éclairée par une veilleuse électrique. Elle ne s'était pas couchée encore, voulant faire quelques rangements dans sa malle, en prévision d'un prochain départ, car don Miguel allait bientôt revenir, et elle savait que ce serait le signal de sa délivrance et de celle de son frère — en même temps que de l'exécution des Blangard réservée pour le moment où leurs jeunes parents ne seraient plus à Solepto, don Miguel ne voulant pas donner une impression pénible à Mlle de Brévys, ain